



FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

Augmentation du seuil des subventions environnementales

Les Lorrains ont été nombreux à profiter des subventions offertes pour l'obtention de divers produits d'entretien écologiques (tondeuse manuelle ou à batterie, récupérateur d'eau de pluie, etc.). Or, pour une première année, le budget de 7000 \$ alloués au remboursement a été atteint dès le mois de juillet. Le conseil municipal a autorisé l'augmentation du seuil de subventions environnementales de 2000 \$ pour l'année 2018.

Adhésion au Circuit électrique d'Hydro Québec

Le conseil municipal autorise la signature d'une entente avec Hydro Québec pour le déploiement, sur le territoire de Lorraine, d'une nouvelle borne de recharge pour voitures électriques.

Ressources humaines

Le directeur général a déposé la liste du personnel embauché au cours du mois. Justine Desnoyers a été embauchée comme commis junior au service du prêt à la bibliothèque ainsi qu'Amélie Laroque, technicienne en documentation (catalogage et services publics) à la bibliothèque. Il s'agit d'un remplacement durant le congé de maternité d'Audrey Carignan-Poitras qui quittera sous peu.

Amélie Tremblay a été embauchée séance tenante, à titre d'inspectrice en bâtiments au Service de l'urbanisme, pour un remplacement de congé de maladie et ce, pour une période de trois mois.

Prolongation du contrat d'enlèvement des matières résiduelles

Sur recommandation du directeur du développement durable, le conseil municipal entérine la prolongation du contrat d'enlèvement des matières résiduelles d'un mois, et ce, jusqu'au 31 mars 2019. Ce faisant, la Ville pourra compléter le processus d'appel d'offre. Le contrat pour la réception et la valorisation des matières organiques est également prolongé de 30 jours.

Annulation du processus d'appel d'offres publics

Le conseil municipal annule le processus d'appel d'offre pour le remplacement des poteaux et des plaques odonymiques étant donné que le montant de la seule soumission reçue dépasse largement les estimés de la Ville.

Adjudication de contrat

Le conseil municipal octroie un contrat pour le remplacement des infrastructures pluviales, la reconstruction de la digue ainsi que du sentier sus-jacent et la stabilisation des zones d'érosions actives entre les places de Charny et de Valmont. Le contrat au montant de 423 404,12 \$ taxes incluses est octroyé au seul soumissionnaire conforme, Aménagement natur'eau-Lac inc.